



Déclaration préalable au CDEN du 17 décembre

La présidente du Comité national des rythmes a été auditionnée au Sénat où elle a dévoilé les grandes lignes du rapport d'étape encore non finalisé qui doit être rendu au ministre le 20 décembre prochain. Le SNUipp-FSU tient à réaffirmer qu'il ne s'associe pas aux conclusions de ce rapport en l'état. Le rôle de notre syndicat majoritaire est de porter dans toutes les instances, nationales et départementales, la parole et les revendications des enseignants des écoles. Or, cette première version du rapport ne reflète pas la réalité du terrain. Elle ne s'appuie sur aucune donnée chiffrée et ne fait pas un bilan exhaustif des remontées des Comités de suivi départementaux.

La position du SNUipp-FSU est toujours la même : oui à une réforme des rythmes scolaires, mais pas dans le cadre du décret actuel. Nous continuons de demander la réécriture complète de ce texte.

Lorsqu'une organisation du temps scolaire donne satisfaction aux élèves et à leurs enseignants, le SNUipp-FSU s'en réjouit, mais il s'agit aussi de prendre la mesure des difficultés objectives rencontrées dans nombre d'écoles. Depuis le début des travaux de ce Comité, le SNUipp-FSU demande qu'il fasse des préconisations sérieuses et concrètes sur les problèmes en maternelle, les transitions scolaire/périscolaire, l'organisation des locaux scolaires, la charge de travail des directeurs d'école, la prise en compte de l'avis des conseils d'école et des conditions de travail des enseignants...

De même, nous nous étonnons que le rapport d'étape n'aborde pas les incohérences du décret actuel. Aujourd'hui par exemple, plus de 10 % des communes fonctionnent avec 2 journées de 6 heures d'école par semaine, à contre-courant de l'esprit du décret qui appelle à des journées de 5H 30 maximum. A contrario, des organisations qui font consensus comme à Poitiers avec 2 mercredi sur trois travaillés et des journées allégées ne pourront pas perdurer. Toutes ces questions doivent clairement apparaître.

Il est impératif que le rapport d'étape soit le reflet objectif de la réalité des écoles. Le SNUipp-FSU ne peut en aucun cas cautionner ce rapport qui considère que le décret actuel permet partout une réforme des rythmes réussie. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande que le Comité de suivi inscrive dans son rapport la nécessité de réécrire le décret et continue de d'exiger l'ouverture de discussions réunissant tous les acteurs concernés par la réforme.

Les enseignants dans notre département ont leur temps de service devant élèves réparti sur 4 jours depuis 2008 et bien plus dans certaines communes qui fonctionnaient sur un calendrier dérogatoire. Les collègues vont donc devoir venir dans les écoles une journée de plus par semaine ce qui, au-delà d'éventuellement augmenter l'amplitude horaire de présence sur le lieu de travail, engendre aussi des frais supplémentaires de transport et de garde d'enfants, alors que les organisations connues proposées par les mairies n'offrent pas de gain qualitatif pour les enseignants, voire dégradent leurs conditions de travail. Par ailleurs, le salaire des fonctionnaires est gelé pour la quatrième année consécutive, et enfin les discussions au niveau ministériel relatives au chantier métier n'aboutissent qu'à quelques mesures qui ne concernent qu'une petite partie de la profession (20% des enseignants du premier degré).

Dans notre département, en préparation de ce CDEN, nous avons reçu un tableau qui fait apparaître que l'organisation de la semaine pour la rentrée 2014 n'est arrêtée que pour un tiers des communes des Hauts-de-Seine. Cela reflète les difficultés rencontrées par les différents acteurs sur le terrain à mettre en œuvre ce décret et montre une fois de plus la nécessité de le réécrire, notamment en sortant du cadre strict des 9 demi-journées.